



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

SOCIETE SURGINOV

PREAMBULE

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par la société SURGINOV, SARL au capital de 16.000 euros dont le siège social est situé au 4 rue des Cosmonautes – 94600 CHOISY LE ROI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 504742636, ci-après dénommée "SURGINOV" et d'autre part, par toute personne morale ou physique souhaitant procéder à un achat chez SURGINOV, dénommée ci-après " l'acheteur" .

1 - Prix de vente :

Nos prix de vente sont fixés sur la base du tarif en vigueur au jour de la livraison, sauf convention expresse de notre part.

2 - Frais de port :

Certains articles sont soumis aux frais de port. Les frais, lorsqu'ils s'appliquent sont mentionnés dans les devis, offres de prix et factures.

3 - Commande :

L'acheteur, en acceptant le devis ou en envoyant un bon de commande, accepte sans réserve les présentes conditions de vente et renonce à toute application de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat. Il s'engage à régler la facture excepté les cas stipulés dans les clauses suivantes. Il ne peut être dérogé aux conditions Générales de Vente que par un accord émanant de Surginov.

4 – Délai de livraison :

Les délais de livraisons sont donnés à titre indicatifs et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente ou à bénéficier de dommages ou intérêts.



5 - Forces majeures

Surginov n'est pas responsable notamment en cas d'incendie, inondation, interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières, ou de pièces détachées, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de Surginov, telles que les grèves des transports, des services postaux, les guerres ou émeutes civiles. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Surginov.

6 – Défaut de conformité :

Les marchandises voyagent aux risques de l'acheteur auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de 15 jours à compter du jour de la livraison.

7 – Garantie contractuelle

Nous nous engageons à livrer des marchandises conformes aux spécifications techniques de Surginov, à réparer ou à remplacer la marchandise reconnue défectueuse par Surginov dans un délai de 12 mois à compter de la facturation. En aucun cas Surginov ne pourra être tenu responsable des dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être la conséquence directe ou indirecte d'une mauvaise adaptation du produit ou de son utilisation défectueuse. Nous recommandons aux utilisateurs, avant de mettre en œuvre, de s'assurer qu'il convient exactement à l'emploi envisagé.

8 - Retour de matériel

Tout retour de matériel ne peut avoir lieu qu'avec notre accord préalable. En fonction de la raison du retour, une remise en état, un échange ou un avoir sera établi à l'exclusion de tous dédommagements quels qu'ils soient. Les produits réalisés sur plan à la demande du client ne sont ni repris, ni échangés, et ne peuvent donner lieu à un avoir.

9 – Annulation

L'annulation d'une commande ne peut être valable qu'avec notre accord stipulant les termes nous indemnisant de tous frais déjà engagés.

10 - Délai de paiement :

Le délai de règlement est fixé à 15 jours à émission de la facture. En cas de stipulation particulières ou convention spécifique entre les parties, le délai accordé sera mentionné sur la facture.



11 - Mode de règlement :

Les règlements seront effectués par chèques ou par virements dans le délai figurant sur la facture.

12 - Conditions de réduction des prix

- Escompte : Le paiement anticipé ne donne droit à aucun escompte.
- Remises Rabais et ristournes : Il n'existe aucun barème de prix en fonction des quantités générales.

13 - Transfert de propriété

Les produits resteront la propriété de Surginov jusqu'au paiement intégral de leur prix. L'acheteur en deviendra cependant responsable dès leur mise à disposition.

Dès la mise à disposition du produit, le client assumera tous droits, taxes, impôts et assurances liés à l'utilisation, la détention, la possession du produit et indemniserà sur simple demande Surginov de tous droit, taxe, impôt, fondé sur la détention du produit.

14 - Pénalité de retard

Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le trente et unième jour suivant la date de réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation de service. Le défaut de paiement entraîne un paiement d'un intérêt au taux d'intérêt légal en vigueur multiplié par trois.

Tout retard de paiement rend le débiteur redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article L.441-6 du code du commerce, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur présentation d'un justificatif par le créancier.

15 - Clause suspensive résolutoire

En cas d'inexécution du paiement, Surginov adressera au débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution, par le débiteur, de son obligation dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la résolution du contrat s'opérera de plein droit.



16 - Clause de réserve de propriété

Surginov se réserve la propriété des marchandises désignées sur la facture, jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et en intérêt. A défaut de paiement à l'échéance convenue, Surginov pourra reprendre les marchandises. La vente sera résolue de plein droit si bon lui semble et les acomptes déjà versés lui seront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur.

17 - Litige, juridiction :

Les conditions générales de vente sont accessibles à tout moment sur le site internet (www.surginov.com) ou sur demande écrite, et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. La nullité qu'une clause contractuelle des Conditions Générales de Vente pourrait encourir n'emportera pas la nullité de l'intégralité des présentes.

Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par la société Surginov, et à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de vente, le Tribunal de Commerce de commerce Créteil sera seul compétent.